

## **LA PRÉVENTION EN RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Sélection adéquate de la clientèle

Aucun mandat d'un ami ou d'un membre de la famille

Aucun mandat dans un domaine qui vous est peu familier

N'acceptez un mandat que lorsque vous avez le temps et/ou les ressources  
pour vous en occuper

Aucun mandat d'un client de dernière minute (exemple : à quelques jours d'un procès)

N'acceptez aucun mandat alors que vous êtes le Xième avocat appelé à agir

Fiez-vous à votre instinct

Informez le client du montant des honoraires et des coûts à être engagés

Faites signer une convention d'honoraires

Confirmez le mandat et les conseils par écrit

**PARCE QUE LA PRÉVENTION, C'EST ENCORE LA MEILLEURE SOLUTION!**